

Bulletin d'informations : janvier 2024

Mérignac

Mairie de Mérignac

7, route de la Mairie

17210 Mérignac

05 46 70 62 70

mairie.merignac@wanadoo.fr

<http://merignac17.fr>

Horaires d'ouverture :

- Mardi de 9h15 à 12h30

- Vendredi de 13h30 à 16h30

*Pimperade en crue,
Mérignac*

Mot du maire

2024, nous sommes en 2024.

J'espère pour tous une année heureuse, pleine de soleil et de bonne humeur.

Notre commune est en bonne santé financière : aucun emprunt et des fonds propres suffisants. En 2023, nous avons modérément investi : achat d'un piano de cuisson et d'un défibrillateur installés à la salle des fêtes, investissement dans deux pompes à chaleur pour les logements communaux. Nous avons fait goudronner le Chemin des Baladins. En 2024, il est prévu de refaire un bout du Chemin de la Palombière et un bout du Chemin des Forges.

En 2023, nous avons travaillé sur la phase de diagnostic du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Le PLU viendra en remplacement de la carte communale qui date de 2010. Il entrera en vigueur, en 2026, après réalisation des différentes étapes (présentées page 7). Il doit tenir compte des contraintes nationales, régionales et être en conformité avec le ScoT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la communauté de communes.

L'objectif est de diminuer progressivement la consommation de terrains agricoles. Elle devra être réduite de moitié sur la période 2020 - 2030 par rapport à la période 2010 - 2020.

Lors de la dernière réunion de conseil, j'ai présenté l'outil numérique (carte) qui nous permet de définir des zones constructibles. J'ai redessiné les zones qui étaient dans la carte communale. Nous arrivons dans une phase de concertation où les habitants sont invités à s'exprimer. Vous pouvez venir en mairie. Je serai heureux de vous montrer la carte.

Le 10 mars 2023, une loi sur la planification territoriale des énergies renouvelables a été votée. Si certains d'entre vous veulent utiliser leurs champs pour mettre des panneaux photovoltaïques, je suis à leur disposition pour tracer des zones sur la carte en ligne. Cette carte est un accélérateur qu'il faut rendre le plus rapidement possible.

Philippe Mennequerre

2024

Bonne et heureuse année



Le Maire et le Conseil Municipal de MÉRIGNAC
auront le plaisir de vous présenter

leurs vœux

le dimanche 14 janvier 2024

à 16h, à la Mairie (salle des mariages)



Derniers travaux et investissements

Travaux de voirie : Chemin des Baladins

Le Chemin des Baladins a été goudronné.



Remplacement de la plaque du monument aux morts



Avec le temps, la plaque de marbre du monument aux morts s'est descellée : elle s'est cassée en tombant. Nous avons dû la remplacer.

Le 11 novembre, une gerbe de fleurs a été déposée au pied du monument.



Location d'un photocopieur couleur



Ce nouveau photocopieur permet d'imprimer ou de photocopier des documents en noir et blanc et en couleurs. Il offre également la possibilité de scanner des documents de taille A3. Ces fonctions sont utiles pour les dossiers d'urbanisme.

Pour vous dépanner, vous pouvez venir en mairie et bénéficier gratuitement d'une photocopie.

Achat d'un défibrillateur

Les défibrillateurs sont des dispositifs médicaux qui peuvent sauver la vie d'une personne qui connaît un arrêt cardiorespiratoire. Ils sont faciles à utiliser pour des personnes non formées aux gestes de premiers secours : l'appareil les informe grâce à un assistant vocal de la nécessité de délivrer un choc électrique. Il effectue ensuite un compte à rebours indiquant sous quel délai le choc va être administré, puis délivre automatiquement le choc à la victime, sans action de la part du sauveteur.

Ce défibrillateur qui se trouve sur le mur extérieur de la salle des fêtes peut être utilisé, en cas de besoin, par les personnes qui louent la salle des fêtes mais également par toute personne se trouvant à proximité.

En cas de malaise, vous devez d'abord appeler un numéro d'urgence : 15 ou 112.



Conseils municipaux

Les comptes-rendus sont affichés en mairie, vous pouvez également les retrouver sur le site Internet : <http://merignac17.fr>

État civil

Décès (de juin à décembre 2023)

Le 16 juin 2023,
Henri PAPEGHIN,
70 ans,
8, Route de Bellevue

Le 26 juin 2023,
Odette PRUDENT,
75 ans,
3, Impasse des Bleuets, La Côte

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La commune de Mérignac lance son PLU !

Par délibération du conseil municipal du 15 septembre 2022, la commune de Mérignac s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Actuellement, notre commune dispose d'une carte communale datant de 2010. Ce sont donc les dispositions du règlement national d'urbanisme qui s'appliquent alors aux constructions, aménagements et installations.

Le PLU est un document de planification et d'urbanisme réglementaire, réalisé à l'échelle communale. Il analyse le fonctionnement du territoire et identifie des enjeux pour construire un projet territorial d'aménagement et de développement, à l'horizon des 10-15 prochaines années. Ce projet se traduira notamment au travers de règles d'utilisation et d'occupation du sol qui s'appliqueront lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis d'aménager, de construire, déclarations préalables...).

Pourquoi élaborer un PLU ?

Dans une société en mouvement, confrontée à de nouveaux enjeux contemporains, le PLU vise à répondre à des questions sociétales et interroge les perspectives d'évolution souhaitées par la commune : *Comment adapter nos modes de vie aux changements climatiques ? Comment préserver nos espaces naturels et agricoles ? Faut-il construire de nouveaux logements et où ? Comment concilier développement économique, accueil de nouvelles populations, tourisme et environnement ?*

Le PLU est aussi l'occasion de mettre en valeur l'existant (patrimoine culturel, naturel, bâti, paysager), prendre en compte les problématiques locales, identifier les enjeux de la commune et trouver des réponses de manière collective.

Commune de Mérignac



La révision du PLU s'inscrit également dans une obligation de mise en compatibilité de celui-ci avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) approuvé par la Communauté de communes de Haute Saintonge en février 2020. Le SCoT est un document d'urbanisme qui détermine pour les 20 prochaines années l'aménagement et les grandes orientations de développement du territoire intercommunal (à l'échelle des 129 communes) en prenant en compte ses enjeux environnementaux, économiques et sociaux. Cette mise en compatibilité est l'occasion pour la commune (et pour 84 autres communes de la Haute-Saintonge) de sécuriser le PLU et également d'intégrer les enjeux du bassin de vie de Montendre dans lequel est intégrée Mérignac.

Pour tout savoir sur le SCoT : <https://www.haute-saintonge.org/cadre-de-vie/urbanisme>

Quels sont les objectifs du PLU ?

Dans sa délibération communale, le conseil municipal identifie les objectifs à atteindre dans l'exercice de l'élaboration de son PLU :

- › - Élaborer un document d'urbanisme compatible avec les évolutions législatives et réglementaires ainsi qu'avec les documents supra-communaux tels que le SCoT et le PCAET de Haute Saintonge ;
- › - Développer le territoire en assurant la mixité sociale et fonctionnelle ;
- › - Améliorer l'adéquation entre offre et demande en logements pour répondre aux besoins de la population existante et future ;
- › - Diversifier l'offre de logements pour faciliter les parcours résidentiels et réduire la part de logements vacants ;
- › - Valoriser les gisements fonciers et les friches urbaines ;
- › - Soutenir les activités économiques du territoire ;
- › - Pérenniser et dynamiser les services et les commerces ;
- › - Prioriser l'urbanisation en densification du bourg notamment par la réhabilitation du bâti existant et l'évolution des formes urbaines ;
- › - Intégrer les effets du changement climatique dans les choix d'aménagements des espaces urbains ;
- › - Valoriser et préserver le patrimoine bâti et le patrimoine naturel ;
- › - Encourager les activités agricoles qui participent à l'aménagement durable du territoire et à sa résilience en lien avec les objectifs du Projet Alimentaire Territorial.
- › - Renforcer et valoriser la trame verte et bleue ;
- › - Renforcer la protection des populations au regard de l'augmentation des risques dans un contexte de nécessaire adaptation au changement climatique ;
- › - Promouvoir un aménagement urbain favorable à la santé, au bien-être des habitants et à la résilience du territoire ;
- › - Permettre un développement massif des énergies renouvelables, favoriser la performance et la sobriété énergétique ;
- › - Préserver la ressource en eau et améliorer le cycle de l'eau ;
- › - Faciliter l'intermodalité, faciliter les déplacements durables et actifs, réduire les besoins de mobilité.

Quelles places pour les habitants dans le projet ?

La révision du PLU se réalise de manière concertée avec les habitants. Différentes formes de concertation ont été choisies :

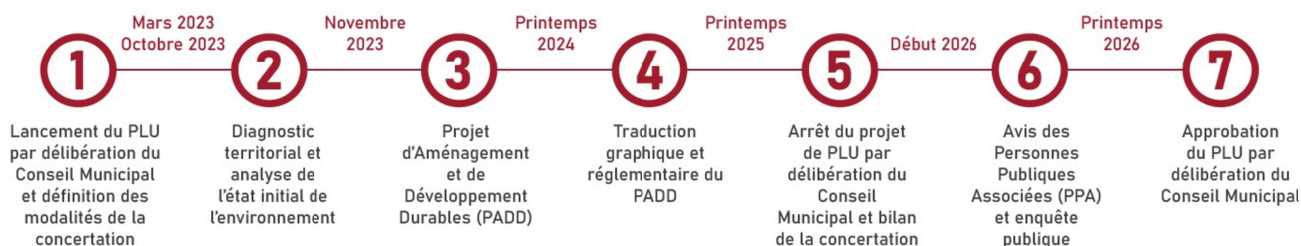
- Information sur le site internet de la commune : <http://merignac17.fr>
- Article dans le bulletin municipal
- Registre de concertation disponible en Mairie
- Panneaux d'affichage en Mairie pour présenter l'avancement de l'étude
- 1 réunion publique pour présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- 1 réunion publique pour présenter la traduction réglementaire

Comment participer au projet ?

Plusieurs moyens sont à dispositions des habitants pour qu'ils puissent exprimer leurs opinions, leurs besoins et leurs demandes sur le PLU de Mérignac :

- le registre papier présent à la mairie
- par courrier, adressé à M. le Maire
- en participant aux réunions publiques

Quelles sont les étapes du PLU ?



Une réunion publique au printemps !

D'ici le printemps le PLU aura bien avancé. Nous vous proposerons donc une réunion publique qui présentera le projet d'aménagement et de développement durable du PLU ainsi que les différents enjeux identifiés dans le diagnostic. Le bureau d'études en urbanisme Cittànova qui intervient dans l'élaboration du PLU sera présent. C'est le moment de venir poser vos questions et d'en savoir plus sur le projet de territoire de votre commune. Pour plus d'informations, rendez-vous en mairie !



Production d'énergies renouvelables

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023, relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi « EnR », doit permettre de simplifier, de planifier les démarches et de mobiliser des terrains.



Communication du ministère de la Transition énergétique du 28 août 2023 : « A compter du 1^{er} juillet 2023, et jusqu'à la fin de l'année 2023, les élus locaux sont invités à proposer leurs zones d'accélération. L'objectif est que les communes puissent faire leurs remontées à leur Référent Préfectoral avant le 31 décembre 2023. Passée cette échéance, il sera toutefois possible de communiquer des zones d'accélération à l'État, au fil de l'eau en concertation avec le Référent Préfectoral. Ce dernier présentera les zones d'accélération lors d'une conférence départementale. Il transmettra également la cartographie des zones d'accélération pour avis au comité régional de l'énergie ».

Ce ne sont donc pas des zones exclusives ; des projets peuvent être autorisés en dehors de ces zones. Cette cartographie peut concerner toutes les formes d'EnR terrestres (éolien, photovoltaïque au sol ou sur bâtiment, méthanisation, chaleur renouvelable, hydroélectricité, biogaz, biocarburant, ...).

Ce zonage se fait sur chaque commune. Nous souhaitons définir ces zones en concertation avec les habitants de Mérignac, tout en respectant notre cadre vie et la beauté de nos paysages. **Actuellement**, nous n'avons pressenti que la salle des fêtes et son parking comme zone d'accélération EnR (photovoltaïque). **Il serait judicieux de proposer d'autres terrains pour ne pas se voir imposer des zones et des installations non désirées.**

N'hésitez pas à venir nous voir, dès à présent, pour faire des propositions, exposer vos projets de production d'énergie. Il est également important de relayer l'information auprès des propriétaires de terrains à Mérignac n'habitant pas la commune.

Repas communal

Le dimanche 10 septembre 2023, la municipalité a offert un repas à ses habitants. Vous avez été nombreux (78 personnes) à venir partager ce moment de convivialité. Nous vous remercions pour votre participation et pour les échanges chaleureux qui ont animé ce repas.



Menu :

Salade de gésiers

~

Framboise avec Pineau des Charentes

~

Suprême de pintadeau au cidre

Garniture de légumes

~

Salade et fromages

~

Cœur coulant chocolat crème anglaise chantilly

Association d'entraide « Émile DURAND »



Atelier : fabrication de bouquets de lavande.



Marché de Noël, dimanche 5 novembre 2023.

L'association organisera un repas, ouvert à tous, le samedi 10 février 2024.

Contacts :

Angéline : 06 37 35 41 76

Mireille : 06 50 06 08 63

Association de chasse : ACCA de Mérignac

L'association compte **17 adhérents** titulaires d'une carte dont **4 Mérignacais**.



Chevreuils, lieu-dit Chez Landreau

Pour l'année 2022-2023 :

Prélèvements : 7 chevreuils, pas de sanglier, 4 lièvres, une vingtaine de faisans, moins d'une dizaine de perdrix et une centaine de palombes.

Lâchers de gibier : 70 faisans et 30 perdrix.

Le prochain repas de chasse est prévu le 7 avril 2024.

Collecte des déchets : respectons notre environnement et nos voisins !

L'été dernier, des déchets ont encore été déposés au pied des bacs de tri !



La page suivante présente **un guide** avec un flash code **pour vous aider en cas de doute**.

La dernière page explique les changements concernant les restes alimentaires. Il est important de réduire les déchets dans les sacs noirs. Si besoin, **demandez votre composteur !**



ho ho ho !!!
FLASH info
du Père Noël

les bonnes résolutions pour
bien commencer la nouvelle année !

BACS JAUNES QUI DÉBORDENT ?

Déposez vos cartons bruns en
déchèterie.

C'est gratuit pour les particuliers
ET LES PROFESSIONNELS.



à déposer en
Déchèteries*

- ~ Sapins ou sapins artificiels
- ~ Guirlandes électriques
- ~ Boules et guirlandes de Noël
- ~ Les filets de sapin
- ~ Les vieux jouets et appareils électriques
- ~ Polystyrène
- ~ Piles et batteries usagées
- ~ La bourriche d'huîtres en bois, cageots...

*en plus des consignes habituelles

à déposer dans les
sacs jaunes*

- ~ Papiers cadeaux
- ~ Boîtes et alvéoles de chocolat
- ~ Emballages plastique
- ~ Petits cartons

*en plus des consignes habituelles

à déposer dans les
bornes à vêtements

Le tout propre et
mis en sac fermé

- ~ Vêtements
- ~ Chaussures attachées par paire
- ~ Linge de maison



UN DOUTE POUR TRIER ?
« Guide de tri » de CITEO



Retrouvez l'ensemble des consignes de tri sur
www.haute-saintonge.org/dechets/lescollectes
pour télécharger le guide du tri

LOI ANTI-GASPILLAGE

CE QUI VA CHANGER EN 2024

À partir du 1er janvier 2024

LES BIODÉCHETS

(restes alimentaires, déchets biodégradables...)

N'IRONT PLUS DANS LE SAC NOIR ET DEVRONT ÊTRE COMPOSTÉS.



OU TROUVER UN COMPOSTEUR ?

Les composteurs individuels **SONT FOURNIS GRATUITEMENT AVEC BIOSEAUX** sur simple demande auprès de :

- Votre mairie
- Votre déchèterie
- La communauté de communes

05 46 48 78 34 ou

service-om@haute-saintonge.org

JE N'AI PAS DE JARDIN, COMMENT FAIRE ?

Des sites de compostage partagés seront prochainement mis en place dans vos communes, avec un accompagnement spécifique.

VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER AU SUIVI DU COMPOSTAGE PARTAGÉ, OU VOUS AVEZ UNE QUESTION ?

Contactez le service déchets

service-om@haute-saintonge.org

POUR COMPOSTER, SUIVEZ LA RECETTE !

1 DU VERT MATIÈRES HUMIDES

Epluchures,
restes de repas,
herbes, tontes...



2 DU BRUN MATIÈRES SÈCHES

Feuilles, brindilles, broyat de végétaux, copeaux de bois...
Recouvrez votre ajout par du brun pour éviter les moucheron et les odeurs !



50%

50%



3 DE L'AIR

Grattez et brassez dans le composteur votre ajout avec les matières organiques déjà présentes.



4 DE L'EAU

Maintenez une humidité suffisante dans le composteur. Après 5 à 6 mois la matière s'est totalement transformée en humus !



5 COMPOST

Videz votre compost une fois par an et utilisez l'humus pour votre jardin !



! Viandes, poissons, laitages, agrumes peuvent être présents en petits morceaux, recouverts de brun.

- Mégots, sacs, matières recyclables, litière...

COMPOSTEUR



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

www.haute-saintonge.org